

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 34 (1946)

**Heft:** 718

**Artikel:** Carnet de la quinzaine

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-265990>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité**

**...A GENÈVE**

Tous les combustibles **Mazout** s'achètent chez

**ANTHRACOKE S. A.**

Place des Eaux-Vives 8  
Téléphones: 4.32.50 (3 lignes) 4.32.58

**le choix pour toutes les bourses Vous trouvez**

toujours un beau choix de plantes vertes et fleuries, fleurs coupées, bouquets et couronnes, chez

**E. Preisig,** Horticulteur-floriste  
Rue de Villereuse Genève



9, rue de la Confédération GENEVE 26, rue de Bourg LAUSANNE

**LAINES ET BAS DURUZ**  
CROIX-D'OR, 3  
Articles de bébés

**Spécialité de chocolats suisses**  
Maison **HOFFMANN & KOEBELI**  
GENÈVE

8, rue du Marché (face Fusterie) GENEVE 22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnière) LAUSANNE  
TÉL. 4.25.91 TÉL. 2.37.92

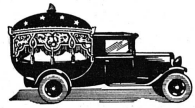
Pour tous vos **DÉMÉNAGEMENTS** et **VOYAGES**  
consultez **DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES NATURAL LE COULTRE S. A.**  
GENÈVE Tél. 5.12.55

Déclare que la communauté qui a besoin des services de la femme mariée et mère dans tous ces aspects doit adopter les mesures suivantes afin d'assurer qu'elle puisse rendre ces services dans des conditions raisonnables:

- a) La construction de maisons modernes, pourvues d'un outillage ménager destiné à rendre le travail domestiques aussi simple que possible.
- b) Des allocations couvrant les dépenses de maternité, l'organisation d'un service de secours pour la mère et l'enfant, la construction de cliniques pour l'accouchement et de maisons de convalescence.
- c) Des facilités de toutes sortes pour aider à l'éducation des enfants, crèches, jardins d'enfants, garderies d'enfants, etc.
- d) Partage des responsabilités entre les deux parents quant aux soins et à l'éducation pour que la mère puisse prendre sa part à la vie sociale de la communauté et accepter si elle le désire un emploi hors de la maison.
- e) Une organisation du travail prévoyant l'offre de travail à mi-temps, rétribué par un salaire horaire égal, et qui pourrait être accepté par les travailleurs des deux sexes.

**Situation économique de la ménagère.**  
L'Alliance Internationale des Femmes, réunies à Interlaken en août 1946.  
Demande que dans sa qualité de ménagère la femme mariée ait droit à une partie des revenus de la famille, aux bénéfices de son assurance sociale et à une pension.  
6) Résolution sur la suppression de l'incapacité civile de la femme mariée et de la mère, présentée par Mme Andrée LEHMANN (France).

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946.  
Considérant que le mariage est une institution qui assure l'existence et le bien-être de la famille dans les meilleures conditions possibles; qu'il ne faut donc pas créer d'obstacles à ceux qui désirent se marier, que la législation qui, dans la plupart des pays a établi pour toute femme non-mariée des droits civils égaux à ceux des hommes, frappe d'une incapacité civile plus ou moins étendue la femme et la mère mariée, que ce système



**POMPES FUNÈRES OFFICIELLES**

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy  
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>  
Téléphone : 4.32.85 (permanent)

**EN CAS DE DÉCÈS**

\*adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus  
FORMALITÉS GRATUITES

juridique est contraire à l'équité, à la justice, à la raison et souvent préjudiciable aux intérêts de la famille.

Emet le vœu que la femme mariée conserve la propriété et l'exercice de tous les droits, dont elle jouissait avant son mariage, qu'elle puisse notamment:

- Porter son nom;
- Conservé sa propre nationalité;
- Participer au choix du domicile commun ou choisir son propre domicile, si les circonstances l'exigent;
- Exercer toute activité ou profession de son choix;
- Exercer tous les droits attachés à la propriété sur les biens qu'elle possédait avant son mariage et sur ceux qu'elle a acquis postérieurement au mariage;
- Posséder des droits égaux à ceux de son mari sur les biens acquis en commun;
- Passer avec son mari tous les contrats autorisés par la loi entre individus non mariés;
- Exercer des droits égaux à ceux de son mari sur les enfants issus du mariage.

(à suivre)

**Pour le service domestique**

La pénurie persistante d'employées de maison aurait dû, semble-t-il, décourager tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au service domestique, mais ce n'est pas le cas, comme on peut s'en convaincre par la lecture du dernier rapport de l'Association suisse pour le service domestique.

A la suite de la diminution des naissances dans les années entre les deux guerres, il y aura chaque année et jusque vers 1954/55, 10.000 jeunes gens en âge d'entrer dans la vie professionnelle de moins que dans les années d'avant-guerre; le service domestique ne pourra que subir de façon sensible les répercussions de cet état de choses.

L'amélioration des conditions de travail et leur réglementation par le contrat-type de travail n'ont pas été négligées et l'Association suisse et les commissions cantonales, en collaboration avec les autorités compétentes, ont travaillé activement à leur réalisation. A fin 1945, le nombre des contrats-types de travail s'élevait à 17, des nouveaux contrats ayant été mis en vigueur dans les cantons de Bâle-campagne, de Schaffhouse et de Fribourg; dans ce dernier canton, ce n'est toutefois que le seul personnel domestique agricole masculin et féminin qui est au bénéfice de ce contrat.

La formation professionnelle de l'employée de maison est plus importante que jamais car elle joue un rôle très grand dans la considération accordée à une profession. Ce n'est malheureusement qu'un nombre relativement petit d'employées de maison qui, chaque année, fait un apprentissage ménager; cet apprentissage n'étant pas encore reconnu légalement, notre population ne lui accorde pas la même estime qu'à l'apprentissage des autres métiers. L'acceptation par le peuple de l'art. 34 ter de la Constitution fédérale aurait donc une très grande signification pour le service domestique, car il confère à la Confédération la compétence de légiférer en matière de protection ouvrière et de formation professionnelle. C'est grâce aux efforts de l'Association suisse pour le service domestique que le service domestique a pu être compris dans cet art. 34 ter.

Le perfectionnement professionnel exerce aussi une grande influence sur le relèvement du niveau d'une profession. L'organisation de cours spéciaux de perfectionnement pour employées de maison a donc été étudiée, ces cours se termineraient par un examen et la délivrance d'un certificat de capacité aux élèves les plus qualifiées.

Les rapports des commissions cantonales, qui forment la seconde partie de ce rapport, donnent une idée du développement très grand pris par l'enseignement ménager post-scolaire obligatoire dans notre pays.

Le XII<sup>ème</sup> rapport (1945) de l'Association suisse pour le service domestique peut être obtenu auprès de son secrétariat romand, 10, Taconnerie, Genève.

**Nouvelles des Sections suffragistes**

La section de Lausanne a ouvert son activité d'hiver, le 8 novembre, par une vivante et fort intéressante reprise de contact, sous la présidence de M<sup>lle</sup> A. Quinche. Plus de 800 convocations avaient été lancées, mais il n'y eut pas 800 personnes dans la petite salle du Lyceum, loin de là, cependant l'auditoire était frémissant, et les échanges de vues ont été aussi vifs que

pleins d'entrain. On était même venu de Cossonay (M. Ch. Bettens, député, et M<sup>me</sup> Leuba, présidente des Femmes abstinentes vaudoises, à Cuarnens).

Cette séance était consacrée à l'actualité suffragiste: les échecs des deux Bâle et de Genève, qui n'ont point ralenti le zèle des suffragistes, puisqu'aucune de ces votations n'est probante, les congrès d'Interlaken et de Zurich et le stand du Suffrage au Comptoir.

M<sup>lle</sup> Quinche évoqua le congrès international, M<sup>lle</sup> E. Delisle, présidente des Femmes abstinentes de Lausanne, le congrès de Zurich dont elle releva la haute tenue, l'heureuse influence; ce congrès a facilité la compréhension mutuelle, encouragé à poursuivre la tâche, dans tous les domaines: familial, professionnel, éducatif, social, politique; la nécessité du bulletin de vote, qui seul permet d'accomplir les réformes que l'on désire, a été la conclusion forcée de tous les exposés, ou presque. Cette atmosphère « droits politiques des femmes », qui n'était pas voulue, a beaucoup impressionné.

M<sup>lle</sup> E. Sennwald, secrétaire au Greffe municipal à Lausanne, une jeune pleine d'enthousiasme, a évoqué avec esprit le travail des propagandistes au stand du Comptoir suisse et énuméré les objections, — toutes non valables — et les arguments — tous valables, — qui se sont échangés à Beaulieu. M<sup>lle</sup> Sennwald est persuasive et ses raisonnements sont inattaquables. On lui souhaite dans l'avenir des auditoires farouchement hostiles au suffrage féminin, qu'elle convaincra en un clin d'œil (au propre comme au figuré).

Enfin M<sup>me</sup> Prince, de Genève, raconta les expériences faites par les Genevoises au cours de la dernière campagne; son exposé a été suivi avec un intérêt passionné. Qui a dit que les femmes n'étaient pas organisatrices et ne comprennent rien à la politique?

A 23 heures, on discutait encore des moyens de faire cesser le jeu de la balle qui consiste à renvoyer les demandes suffragistes de la Confédération aux cantons et des cantons à la Confédération et de convaincre la moitié des votants plus un, la moitié des cantons plus un.

S. B.

**L'Oeuvre de Secours aux Enfants en Amérique du Sud**

Les membres de l'Union des Femmes de Genève étaient invités, le 2 novembre, à entendre M<sup>me</sup> Thélén-Fournoy raconter son récent voyage en Amérique du Sud. Celle-ci accompagnait son mari, secrétaire de l'Union internationale de Secours aux Enfants, en mission dans ce continent. Il s'agissait de visiter dans les divers pays sud-américains, les centres qui travaillent en faveur des enfants d'Europe et les institutions qui secourent les enfants sud-américains. A travers ces immenses espaces, tous les déplacements se firent en avion, afin de gagner du temps, car l'horaire était chargé (durant 113 jours de voyage, M. et M<sup>me</sup> Thélén furent conviés à 112 dîners, 147 thés, cocktails et réceptions diverses, sans parler des conférences, discours et visites).

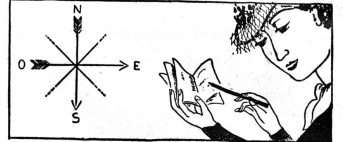
De Lima à La Paz, Buenos-Ayres et Rio de Janeiro, les auditrices ont suivi, avec un vif intérêt, les voyageurs dans les orphelinats, colonies, établissements de plein-air, etc. Les uns sont encore régis par les anciennes méthodes: uniformes, discipline, rigidité; les autres tentent une expérience éducative palpitante pour l'avenir, telle la maison familiale de Rio de Janeiro: communauté d'activité entre les orphelins qui assurent la marche de l'établissement sous la direction de trois personnes; chaque enfant est libre de choisir ses vêtements, la direction de ses études ou de son apprentissage; on peut observer là une vaste famille, véritable pépinière de futurs artisans aussi bien que d'artistes, ou de candidats aux carrières libérales.

M<sup>me</sup> Thélén s'est attardée plus longtemps sur son séjour à La Paz, le manque de place nous oblige hélas! à renoncer à noter ici les très intéressants détails qu'elle nous fournit.

L'aide des divers pays à l'Union Internationale de Secours aux enfants est considérable (60 millions de francs suisses depuis 1940) et elle se poursuit. Les comités qui sont à l'oeuvre ont d'autant plus de mérite que, chez eux aussi, des milliers d'enfants ont besoin d'aide en ces régions où l'on manque de lait. Cependant ils donnent leur peine et leur argent pour l'Europe en ces temps si durs. A leur tour, les Européens s'en souviendront et, dès qu'ils le pourront, secourront les enfants du sud de l'Amérique.  
A. W.-G.

**Floriana** Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE

- Nouvelle Direction : E. PIOTET Tél. 2.92.27
- Formation de gouvernantes-institutrices pour familles suisses et étrangères
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.



**Garnet de la Quinzaine**

- Mercredi 20 novembre:**  
NEUCHÂTEL : Grand auditoire des Terreaux, à 20 h. 30. Séance suivie de discussion sur le *Vote des Femmes*, plusieurs orateurs.
- Samedi 23 novembre:**  
GENÈVE : Union des Femmes, rue Etienne-Dumont 22, causerie de M. Dufour, du Service de l'Electricité, sur le *nouveau tarif*, avec projections.
- Dimanche 24 novembre:**  
BERNE : Schulwarte. Assemblée de la Société suisse des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs, nomination du Bureau Central qui passera de Lausanne (M<sup>lle</sup> V. Diserens, présidente) en Suisse allemande.
- Samedi 30 novembre:**  
LAUSANNE : Buffet de la Gare, Salon 3 (1<sup>er</sup> étage). Comité du *Mouvement Féministe* (sur convocation).
- Samedi 7 décembre:**  
GENÈVE : Salle des Amis de l'Instruction, à 20 h. 30. Soirée musicale, littéraire et artistique organisée par l'Association Genevoise du Suffrage féminin, au bénéfice du Comité d'action.

L'assurance-maternité, dont le projet est actuellement à l'étude, a fait l'objet, lors de l'assemblée générale de Pro Familia, d'un exposé détaillé par M<sup>lle</sup> Renée Girod, Dr en médecine. Nous en parlerons dans notre prochain numéro.

**AGENCE DE LA HARPE S. A.**

50, rue d'Italie VEVEY Téléphone 5.13.38  
Voyages - Expéditions - Affaires immobilières

**Epicierie Fine et Spécialités**  
Maison **JACCARD-ARDIN** VEVEY  
Simplon 33 Téléphone 5.22.41  
Produits diététiques

Pour tous vos **MEDICAMENTS**  
**Pharmacie Golaz**  
La plus ancienne pharmacie de la région  
L. Dessemontet. Vevey. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

Chez **M<sup>me</sup> Marleine**  
MODES - VEVEY  
vous trouverez le coiffant personnel

**LA CLÉ ET FOYER**  
RESTAURANT SANS ALCOOL  
Rue de Bourg 26 - Tél. 2.46.11 - Lausanne  
Menus soignés à prix modérés  
Chambres à louer au jour, et au mois

**Le Portail Blanc**  
WHITE GATES  
English Tea-Room and Library  
LA TOUR-DE-PEILZ  
Tél. 5.30.27 (23 rue de St-Maurice) Arrêt du tram: „White Gates“

Beau choix de **Corsets, Ceintures, Gains**  
Soutiens-gorge.  
Mesures - Réparations - Transformations  
**Corsets Gaby** 6, Place de l'Ancien-Port  
M<sup>mes</sup> **BASSIN & JOËRN** VEVEY

Une profession pour nos filles  
**LA POUPONNIÈRE - LAUSANNE**  
Avenue de Beaumont 48  
ÉCOLE CANTONALE DE PUÉRICULTURE  
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées  
Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE